

4.1 LA MAISON URBAINE ISOLÉE

Aujourd'hui, les maisons urbaines isolées sont rares sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Les modèles les plus anciens, construits entre 1850 et 1880, se retrouvent principalement sur la rue Sherbrooke. À partir des années 1900, la maison urbaine isolée sera également construite sur les rues Saint-Hubert et Rachel ou l'avenue du Parc-La Fontaine, mais en de rares occasions seulement. Plusieurs de ces maisons ont été transformées en immeubles de bureaux ou de logements.

L'implantation

- Marge de recul avant pouvant atteindre plus de 5 mètres, marges de recul latérales faibles de 1 à 2 mètres.

La volumétrie

- Corps de bâti rectangulaire présentant généralement une saillie dont la disposition en façade est variable, 2 étages avec possibilité d'un troisième sous le comble, rez-de-chaussée surélevé de 1 à 2 mètres par rapport au niveau du sol, escalier extérieur permettant de rejoindre le niveau du rez-de-chaussée, toit plat à fausse mansarde ou à pavillon, lucarnes à fronton ou en arc cintré.

Les matériaux de revêtement

- Pierre de taille ou à bossage (dominant), brique d'argile (rare), toiture en cuivre, en tôle ou en ardoise.

Les ouvertures

- Fenêtres à battants ou à guillotine avec ou sans imposte, proportion typique de 1 largeur = 1/2 hauteur pas toujours respectée, fenêtres de l'étage parfois de dimensions réduites.
- Porte double avec imposte, hauteur de l'imposte correspondant à 1/4 ou 1/5 de celle de la porte, vitrage couvrant généralement les deux tiers supérieurs de la porte.



- Variabilité de l'encadrement des ouvertures ou de l'expression ornementale des linteaux.

Le traitement des façades

- Fondation démarquée par un matériau de revêtement différent, par exemple la pierre à bossage plutôt que la pierre de taille, ou par une augmentation dans l'épaisseur de la pierre.
- Bien que la symétrie ne soit pas généralisée dans la composition de la façade, on remarque un alignement constant, horizontal et vertical, des ouvertures. La porte est centrée. La saillie peut former le porche d'entrée ou une fenêtre sur l'un des côtés de la façade. On retrouve parfois une distinction des étages par un bandeau de pierre.
- Couronnement formé d'une corniche en pierre ou en bois, et parfois complété d'un parapet à fronton au-dessus de la saillie, principalement pour les bâtiments à toit plat.

Les sous-variantes

Il est à noter que bien qu'elle soit de construction et de style très contemporains, la maison située à l'angle de la rue Marie-Anne Est et de l'avenue Coloniale pourrait être incluse dans cette catégorie, notamment du fait de son individualité par rapport au contexte.

4.2 LA MAISON URBAINE CONTIGUË

La maison urbaine contiguë a été construite durant deux périodes de développement du Plateau-Mont-Royal : celle de la formation des villages, de 1845 à 1880, et celle de l'âge d'or du développement, de 1880 à 1914. La popularité de ce type d'habitation est donc constante, avec l'affirmation de la portion sud du Plateau-Mont-Royal comme quartier bourgeois de la société canadienne-anglaise, à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, et aussi de la société canadienne française, à l'est du boulevard Saint-Laurent. Il diffère de la maison urbaine isolée principalement par sa construction en série de plusieurs unités, ce qui dote le paysage urbain d'une grande homogénéité architecturale.

L'implantation

- Marge de recul avant de 1 à 3 mètres selon le cas, aucune marge de recul latérale.

La volumétrie

- Corps de bâti rectangulaire présentant généralement une fenêtre en saillie sur l'un des côtés de la façade, 2 ou 3 étages avec le dernier sous les combles, rez-de-chaussée surélevé de 1 à 1,5 mètre environ par rapport au niveau du sol, toitures en fausse mansarde (dominant) et parfois des toits plats.

Les matériaux de revêtement

- Pierre de taille ou à bossage (dominant), brique d'argile (rare), toiture en ardoise, en cuivre ou en tôle.

Les ouvertures

- Fenêtres à battants ou à guillotine, avec ou sans imposte, proportion typique de 1 largeur = 1/2 hauteur, possibilité de proportion autre par la juxtaposition de fenêtres typiques, principalement au rez-de-chaussée et avec les fenêtres en saillie, fenêtres de l'étage parfois de dimensions réduites.
- Porte simple ou double avec imposte, hauteur de l'imposte et proportion de vitrage variables.



- Variabilité de l'encadrement des ouvertures ou de l'expression ornementale des linteaux.

Le traitement des façades

- Fondation démarquée par l'utilisation d'un matériau de revêtement différent, par exemple la pierre à bossage plutôt que la pierre de taille, ou une augmentation dans l'épaisseur de la pierre.
- Division de la façade en deux parties non symétriques : d'un côté, la porte du rez-de-chaussée et le porche d'entrée parfois surmonté d'un balcon à l'étage; de l'autre côté, une fenêtre en saillie au rez-de-chaussée ou sur tous les étages. Les ouvertures sont alignées verticalement et horizontalement. On retrouve parfois une distinction des étages par un bandeau de pierre.
- Couronnement formé d'une corniche plus ou moins ornée sous la fausse mansarde, deux lucarnes alignées avec les fenêtres sur la fausse mansarde, dimensions plus généreuses du couronnement de la lucarne localisée au-dessus de l'entrée principale.

Les sous-variantes

Il n'y a pas de sous-variante.

4.3 LA MAISON URBAINE À UNITÉS SUPERPOSÉES

La maison urbaine avec logements sur deux étages diffère du duplex typique (types architecturaux 2.1 et 2.2) principalement par la hauteur du bâtiment, qui est plus élevée. On y retrouve 3 niveaux plutôt que 2 en raison de la présence d'un logement sur deux niveaux. De plus, l'utilisation de la pierre comme matériau de revêtement est presque uniforme. Cette variante a été construite dans les secteurs plus cossus du Plateau-Mont-Royal, principalement à proximité des rues Saint-Famille, de l'Esplanade, Cherrier et Saint-Hubert, ainsi que du square Saint-Louis. La date de construction de ces bâtiments est généralement entre 1860 et 1890, soit approximativement la période d'aménagement du square Saint-Louis.

L'implantation

- Marge de recul avant de 1 à 3 mètres selon le cas, aucune marge de recul latérale, bâtiments mitoyens.

La volumétrie

- Corps de bâti rectangulaire présentant généralement une fenêtre en saillie sur l'un des côtés de la façade, 3 étages avec le dernier sous les combles, rez-de-chaussée surélevé de 1 à 1,5 mètre environ par rapport au niveau du sol, escalier extérieur permettant de rejoindre le rez-de-chaussée, toitures en fausse mansarde (dominant).

Les matériaux de revêtement

- Pierre de taille ou à bossage, toiture en ardoise ou en cuivre.

Les ouvertures

- Fenêtres à battants ou à guillotine, avec ou sans imposte, proportion typique de 1 largeur = 1/2 hauteur, possibilité de proportion autre par la juxtaposition de fenêtres, principalement au rez-de-chaussée et avec les fenêtres en saillie, fenêtres des combles parfois de dimensions réduites.



- Porte simple avec imposte, les deux portes d'accès juxtaposées, hauteur de l'imposte d'environ 1/4 de celle de la porte.
- Variabilité de l'encadrement des ouvertures ou de l'expression ornementale des linteaux.

Le traitement des façades

- Fondation démarquée par l'utilisation d'un matériau différent, brique d'argile et pierre de taille, ou par une augmentation dans l'épaisseur de la pierre.
- Division de la façade en deux parties non symétriques : d'un côté, portes du rez-de-chaussée juxtaposées et porche d'entrée commun parfois surmonté d'un balcon à l'étage; de l'autre côté, fenêtre en saillie au rez-de-chaussée ou sur tous les étages. Ouvertures alignées verticalement et horizontalement, et parfois, bandeau de pierre démarquant les étages.
- Couronnement formé d'une corniche plus ou moins ornée sous la fausse mansarde, deux lucarnes à pignon ou en arc cintré sur la fausse mansarde alignées avec les fenêtres des niveaux inférieurs, dimensions plus généreuses du couronnement de la lucarne localisée au-dessus de la fenêtre en baie.

Les sous-variantes

Il n'y a pas de sous-variante.

**Pour préserver
le cachet du Plateau,
contactez :**

**Direction du
développement
du territoire et des
travaux publics**

201, avenue Laurier Est
5^e étage
Téléphone : 311
ville.montreal.qc.ca/plateau